



Bédenac mobilisé pour le Black Tuesday

Mardi 10 décembre est prévu un comité technique ministériel pour évoquer l'application de la loi de transformation de la fonction publique qui a été votée le 6 août 2019.

L'application de cette loi est une atteinte fondamentale au dialogue social !

Ainsi, les organisations syndicales ne seront plus consultées pour les CAP de mobilité, alors même qu'elles effectuent un travail indispensable de contrôle du respect des règles et de l'égalité des agents.

Mais PIRE ! Il est fortement envisagé que les demandes de mobilité ne dépendent désormais plus que de la simple décision du DFSPIP du lieu d'accueil, qui pourra effectuer son choix en dépit de tout critère légal, au nom des « postes profilés » pour tous les CPIP!

Puis en 2021 pourrait venir l'obligation de mobilité des CPIP, avec une durée d'affectation maximale sur le poste, tout comme le corps d'encadrement !

La direction de l'administration pénitentiaire peut encore faire le choix de garantir à ses agents CPIP le respect des valeurs auxquelles ils sont attachés, en maintenant le système de cotation des demandes de mobilité, comme pour le corps des surveillants.

Nous avons durement gagné la reconnaissance de la technicité de nos missions par le passage en catégorie A, pourquoi faudrait-il que nos droits fondamentaux soient bafoués en retour ?

Réunis en AG ce vendredi 29 novembre 2019, l'ensemble des CPIP syndiqués et non syndiqués du Centre de détention de Bédenac a décidé à l'unanimité de rejoindre le mouvement.

Le mardi 10 décembre sera donc une journée SPIP de Bédenac mort.

Nous demandons à notre administration qu'elle respecte elle aussi son engagement aux valeurs du service public en défendant ses agents : la filière insertion probation mérite le même respect que les autres corps de l'administration pénitentiaire !

Bédenac, le 29 novembre 2019
La CGT insertion probation 17